

Procédure	Redressement judiciaire
Juridiction	Tribunal de commerce d'Annecy
Jugement d'ouverture	13/10/2023
Juge-commissaire	Monsieur Thierry BOUSCASSE
Mandataire Judiciaire	SELARL MJ ALPES, Maître Caroline JAL
Administrateur Judiciaire	SELARL ANASTA, Maître Marc CHAPON

REDRESSEMENT JUDICIAIRE FICHE TECHNIQUE - NOTE DE PRESENTATION

Groupe ID4
HEIDI4, ID4Feed, à Annecy (74)
ID4TECH à Valréas (84)



Date-limite pour le dépôt des offres : Mercredi 31 janvier 2023 à 12 heures

Tous les éléments donnés dans ce dossier de présentation le sont à titre purement indicatif et ne sauraient revêtir une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre d'un plan de cession des actifs et des activités, le candidat n'est pas tenu par le passif de la société, sauf application de l'article L. 642-12 du Code de Commerce.

Le candidat doit présenter une offre de reprise intégrant :

- Un volet social avec la reprise de tout ou partie du personnel ;
- Un volet financier avec reprise de tout ou partie des actifs.

Annexes

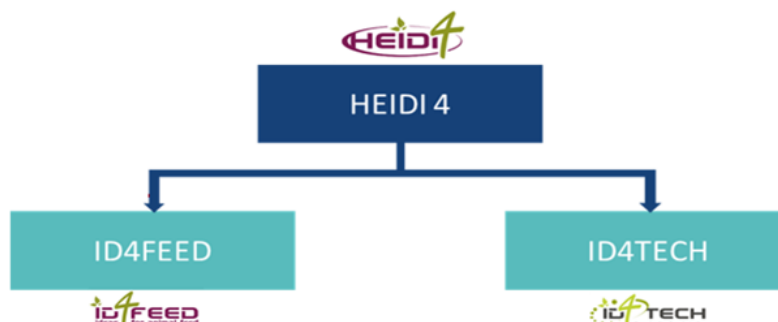
Toutes les annexes nécessaires à l'étude de l'entreprise et la présentation d'une offre de reprise sont accessibles via une data-room électronique. L'accès à cette dernière sera communiqué à réception de l'engagement de confidentialité et de la justification de la capacité technique et financière à intervenir du candidat dans ce dossier.

PRESENTATION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

RAISON SOCIALE	HEIDI4
Date immatriculation RCS	06/12/2019
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
SIREN	879 548 659
Président	Monsieur François GAUTIER
Capital social	278 400,00 €
Activité détaillée	Holding
Activité (code NAF)	66.30Z
Dernier exercice	31/12/2022
PERSONNEL	
Nombre de salariés	2
RAISON SOCIALE	ID4Feed
Date immatriculation RCS	07/06/2017
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
SIREN	830 093 209
Président	HEIDI4
Capital social	260 000,00 €
Activité détaillée	Formation, développement, production et distribution d'aliments, de compléments alimentaires, additifs, de matières premières, de produits de bien-être et d'hygiène pour animaux d'élevage
Activité (code NAF)	46.38B
Dernier exercice	31/12/2022
PERSONNEL	
Nombre de salariés	1
RAISON SOCIALE	ID4TECH
Date immatriculation RCS	12/03/2019
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
SIREN	849 079 918
Président	Monsieur François GAUTIER
Capital social	21 700,00 €
Activité détaillée	Production de plateforme technologique dédiée à la production d'extraits semi industriels de plantes pour toute industrie, et recherche & développement en biotechnologie pour le groupe
Activité (code NAF)	46.38B
Dernier exercice	31/12/2022
PERSONNEL	
Nombre de salariés	5

ACTIVITE

Le groupe ID4 s'est constitué depuis 2017 autour de la société **ID4Feed** qui était initialement une start-up.



La société **ID4Feed** située à **Anancy** a une activité de production et la distribution de compléments alimentaires pour animaux d'élevage. Elle propose des solutions naturelles pour améliorer les performances des animaux d'élevage et maintenir leur santé, dans un contexte de surutilisation des antibiotiques.

Sa gamme de compléments alimentaires s'appuie sur divers produits actifs tels que les arômes et édulcorants, romarin (totum ou extrait), extraits de pépins de raisin, huiles essentielles et enfin plantes obtenues (piment ou poivron). Ces actifs peuvent être commercialisés sous forme de principes uniques, ou galénisés (liquide, émulsionné, poudre absorbée, encapsulée...), mais également proposés sous forme de combinaisons sur mesure.

ID4FEED a développé et distribue aujourd'hui 3 gammes de produits :

- Des produits fabriqués par la société BORDAS (acteur important en Europe dans la production d'extraits végétaux et de dérivés d'huiles essentielles pour les marchés de la cosmétique, de l'alimentation humaine et enfin animale via son partenariat avec ID4FEED) et donc non dépendants de l'activité industrielle de ID4TECH ;
- Des produits fabriqués par des partenaires français non dépendants de l'activité industrielle de ID4TECH ;
- Le produit phare (CAPCIN) dont la fabrication était sous-traitée par une société en Suisse mais qui est aujourd'hui réalisée par la société ID4TECH.

La société **ID4TECH** située à **Valréas** détient une plateforme technologique dédiée à la production d'extraits semi-industriel de plantes pour toute industrie.

Elle porte l'activité de recherche et développement en biotechnologie du groupe, et propose des solutions sur mesure en éco-extraction végétale et/ou galénique-vectorisation, à toutes les étapes de la plante à l'actif. Ces prestations s'adressent à des secteurs industriels variés (nutrition animale, agro-alimentaire, cosmétique, parfumerie, santé, chimie fine).

CHIFFRES CLEFS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

HEIDI4		
En K€	31/12/2022	31/12/2021
<i>Durée exercice</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
CA	281	259
Marge (commerciale + production)	281	259
Autres achats et charges externes	108	107
Charges de personnel	217	202
EBE	-47	-51
Résultat d'exploitation	-48	-52
Résultat net	-124	-55

ID4Feed		
En K€	31/12/2022	31/12/2021
<i>Durée exercice</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
CA	1 720	2 937
Marge (commerciale + production)	96	85
Achats de marchandises	1 276	2 100
Autres achats et charges externes	532	646
Charges de personnel	156	147
EBE	-260	-159
Résultat d'exploitation	-179	-157
Résultat net	-223	-59

ID4TECH		
En K€	31/12/2022	31/12/2021
<i>Durée exercice</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
CA	386	586
Marge (commerciale + production)	183	65
Achats de marchandises	0	339
Autres achats et charges externes	557	364
Charges de personnel	273	160
EBE	-623	-447
Résultat d'exploitation	-880	-485
Résultat net	-889	-510

ÉLÉMENTS DU PERIMETRE DE LA CESSIION

Éléments incorporels

Ils comprennent tous les éléments habituellement regroupés sous cette rubrique (nom commercial, enseigne, droit au bail, licences, achalandage, clientèle etc.) sans que cette liste soit limitative.

Le repreneur devra indiquer la valeur en €uros qu'il entend donner aux fonds de commerce ainsi cédés.

Éléments mobiliers corporels

Ils comprennent les meubles et les matériels d'exploitation.

Afin de visualiser au mieux le matériel disponible, un inventaire complet a été dressé pour les besoins de la procédure. Ce document sera accessible dans la data-room dès que le Commissaire-Priseur nous l'aura transmis.

Il est rappelé aux repreneurs, que chaque matériel en pleine propriété dont la reprise est envisagée doit faire l'objet d'une offre de prix individualisée.

Bâtiments d'exploitation :

	ID4TECH	
	Bail 1 LOCATION BOX	Bail 2 PEEV
Nom et adresse du Bailleur OU crédit bailleur	SCI SJ SOISSONS 10, RTE DE GRILLON 84600 VALREAS	CCEPPG, 17 A Rue de Tourville, 84600 Valréas
Date de signature du Bail	sept-22	mars-19
Type de bail (3,6,9, précaire...)	Précaire	Bail Commercial
S'agit il d'un bail authentique (1)	Non	Non
Durée du bail		01/07/2016
date fin du bail		01/07/2025
Montant du dépôt de garantie versé		2 014,00 €
Adresse du bâtiment loué	10 RTE DE GRILLON 84600 VALREAS	14, RTE DE GRILLON 84600 VALREAS
Nature du bâtiment, préciser atelier, commerce, ...	Box	
Surface terrain		
Surface Hall expo ou commerce		
Surface atelier/usine		1442,32
Surface stockage	30m2	
Surface bureaux		
Montant du loyer HT annuel	1 440,00 €	64 388,04 €
Terme de paiement (mois, trim, sem)...	Mensuel	Mensuel
Préciser si terme a échoir ou terme échu		non précisé
Montant des loyers dues avant RJ	600	26828,4
si loyers dues : indiquer la période	Juin - Septembre	Juin - Septembre
procédure en paiement engagée par le bailleur (avant RJ) (2)		Mise en demeure
Lien du dirigeant avec le bailleur si oui, indiqué la nature et éventuellement le % détenu (si SCI)	Aucun	Aucun

STOCKS ET ENCOURS DE PRODUCTION

Un inventaire contradictoire sera dressé à la date de reprise pour les stocks de matières premières, produits finis et encours de production et/ou chantiers présents à l'entreprise mais également le cas échéant chez les clients et/ou sur chantiers.

Seuls, peuvent faire l'objet d'une cession les biens ou marchandises qui sont la propriété de la société en procédure. Sont donc exclues, sauf paiement du prix, les marchandises faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété ou non payées aux fournisseurs.

Le repreneur devra indiquer la valorisation retenue, en prenant, exclusivement, comme base de calcul la dernière facture d'achat du ou des produits correspondants.

PERSONNEL

Les sociétés emploient à ce jour un total de 8 salariés répartis comme suit :

HEIDI4

Postes occupés :	Effectif
Cadre	1
Ouvrier	0
Technicien	1
TOTAL	2

ID4Feed

Postes occupés :	Effectif
Cadre	1
Ouvrier	
Technicien	
TOTAL	1

ID4TECH

Postes occupés :	Effectif
Cadre	2
Ouvrier	1
Technicien	2
TOTAL	5

Il est rappelé aux repreneurs que la reprise des salariés s'effectue dans le cadre de l'article L.1224-1 du Code du travail, ce qui signifie que le contrat est transmis au repreneur dans son intégralité (ancienneté, droit aux congés payés, avantages divers...).

Toute modification, décidée par le repreneur dans l'exécution du contrat et non acceptée par le salarié, pourra être assimilée à une rupture anticipée du fait de l'employeur.

Le repreneur indiquera dans son offre la liste des postes qu'il entend conserver. Il convient de rappeler que le choix des personnes à conserver doit être fait en tenant compte de critères de la loi ou de la convention collective. Enfin, les salariés protégés ne pourront être licenciés qu'après autorisation de Monsieur l'Inspecteur du Travail et resteront à la charge du repreneur tant que cette autorisation ne sera pas obtenue, ou si cette dernière est refusée.

L'offre devra indiquer les perspectives d'emploi justifiées par l'activité.

CONTRATS DE LOCATION/CREDIT-BAIL/PRESTATIONS DE SERVICE / FOURNITURE

Le repreneur devra indiquer au Tribunal, s'il entend demander ou ne pas demander, le transfert des contrats en cours.

Les principaux contrats sont repris dans la data room.

COMPTES CLIENTS/COMPTES BANCAIRES/AUTRES CRÉANCES

Les comptes "clients", les comptes bancaires ainsi que les autres créances figurant à l'actif du bilan de la société, ne sont pas inclus dans le périmètre de reprise.

CESSION – MODE ET DATE

Selon les termes de l'article L.642-8 du Code de Commerce, alinéa 1, le Tribunal peut confier au cessionnaire et sous sa responsabilité, la gestion de l'entreprise cédée, "dans l'attente de l'accomplissement de ces actes et sur justification de la consignation du prix de cession ou d'une garantie équivalente".

Le repreneur indiquera la date de prise de possession souhaitée.

DIVERS

Le repreneur devra :

- Justifier de sa qualité de “tiers” par rapport au chef d’entreprise. (Articles L.631-13, L.642-3 et R.642-1 du Code de Commerce) ;
- Indiquer les prévisions de cession d’actifs dans les deux ans suivant la cession ;
- Joindre un prévisionnel d’activité et de financement pour justifier le niveau de l’emploi ;
- Joindre à son offre les comptes annuels son entreprise relatifs aux 3 derniers exercices, s’il est astreint à l’obligation d’établir des comptes annuels.
- Indiquer pour tous les actifs repris, les modalités et délais de règlement proposés, étant précisé que tout paiement à terme doit faire l’objet d’une garantie ;
- Les frais de rédaction d’actes, droits d’enregistrement, frais d’arrêté contradictoire de chantiers et autres sont à la charge exclusive du repreneur ;
- S’engager à mettre à la disposition de la procédure les moyens nécessaires aux opérations administratives “post cession”.

Toute personne intéressée est invitée à se rapprocher de l'Administrateur Judiciaire pour se faire communiquer un dossier de présentation complet de l'entreprise.

Le cas échéant, merci de contacter : Henri DELMAS (04 85 58 22 53, hdelmas@anasta.fr).